



# Albanais

Contrat  
de développement

S I G A L

Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion  
du contrat global et le développement de l'Albanais

Reçu le  
28 JUIL. 2009  
Communauté de Communes  
Canton de Rumilly

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Administrative  
24 JUIL. 2009  
ARRIVÉE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Direction des Collectivités Locales  
BP 2332  
74000 ANNECY

## BORDEREAU DE TRANSMISSION

**Objet : Délibération Comité Syndical du SIGAL du 3 juin 2009 (suite)**

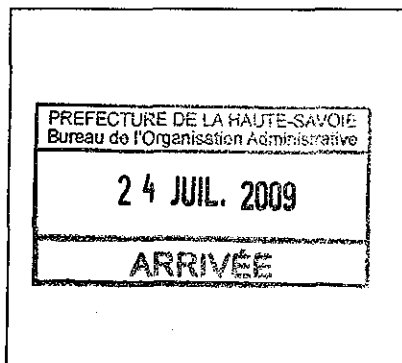
Nb de pièces	Description	Commentaire
1 x 2	<p>Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en double exemplaire, la délibération du Comité Syndical du SIGAL du 3 juin 2009 :</p> <p><b>N° 2009-17 CDDRA</b></p> <p><b>Animation et gestion du SIGAL et du CDDRA pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009 : demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes</b></p>	<p><b>Merci de nous en retourner un exemplaire après visa par vos services.</b></p>

Rumilly, le 23 juillet 2009

Le Secrétariat

## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



**OBJET** : Animation et gestion du SIGAL et du CDRA pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009 : demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes

L'an deux mil neuf, le 3 juin 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 20 mai 2009

### PRESENTS :

M. Philippe HECTOR - M<sup>me</sup> Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - Mlle Laurence KENNEL - M. Henry BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) - M. Pierre BECHET - M<sup>me</sup> Karine RAMEL (suppléante de M. Marcel THOMASSET) - M<sup>me</sup> Viviane BONET - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de Mme Martine MANIN) - M. Maurice POPP - M<sup>me</sup> Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. Jean-Pierre PERRON (suppléant de M. Georges DUPASSIEUX) - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Alain COLLINET - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Baptiste BOURGEOIS (suppléant de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Alain BAUQUIS - M. Pierre FROELIG.

### ABSENTS :

M. Hervé TEYSSIER - M. Roland LOMBARD - M. Joseph PERISSIER (suppléé par Mlle Laurence KENNEL) - M<sup>me</sup> Martine MANIN (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Bernard GAY (suppléé par M. Henry BOUCHET) - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON - M. Marcel THOMASSET (suppléé par M<sup>me</sup> Karine RAMEL) - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M<sup>me</sup> Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX (suppléé par M. Jean-Pierre PERRON) - M. Jean-Pierre BUGUET (suppléé par M. Jean-Baptiste BOURGEOIS) - M. Jean-Jacques GUINOT.

M<sup>me</sup> Viviane BONET est désignée Secrétaire de séance.

Reçu le  
28 JUIL. 2009  
Communauté de Communes  
Canton de Rumilly

Délibération 2009-17



**Rapporteur : Monsieur le Président**

Suite à la proposition du président et en accord avec le Conseil Syndical, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

Conformément aux accords prévus entre les deux Communautés de Communes associées au sein du SIGAL, la mission d'animation et de gestion administrative Contrat de Développement et du SIGAL est répartie entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le SIGAL.

**Considérant** le budget prévisionnel 2009 établi, budget qui prend en compte les dépenses d'animations généralistes et thématiques, et de secrétariat/comptabilité, relatives à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions, au suivi des actions pérennisées et à la gestion administrative et financière du Syndicat Mixte

**Considérant que** dans ce budget, le montant global de l'action est estimé à 131 540 € pour 2009,

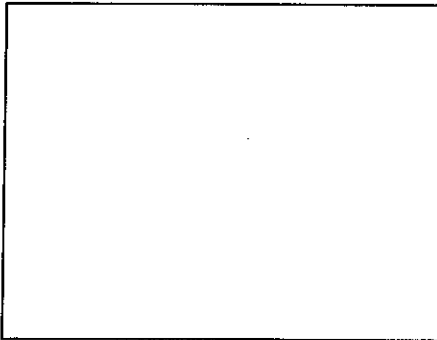
**Considérant** la demande de subvention de 40 000€ faite auprès de la Région suite à la délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2008.

**Considérant que** Jusqu'au 30 septembre 2009, ce financement émerge sur les crédits transitoires du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes, que l'on peut mobiliser pendant les phases de préparation du contrat. Avec la validation du nouveau Contrat, cette aide émergera sur les lignes Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes.

**Considérant** qu'afin d'éviter tout retard dans le paiement de la subvention, il est proposé de valider dès à présent cette demande de subvention qui sera conforme à la fiche action N° 1 du Contrat.

- Animation : Un poste de chargé de mission à 75% + directeur du SIGAL (30%)
- Secrétariat & comptabilité (75%)
- Frais de fonctionnement liés à l'animation du contrat

Cadre réservé à la Préfecture :



Reçu le  
28 JUIL. 2009  
Communauté de Communes  
Canton de Rumilly

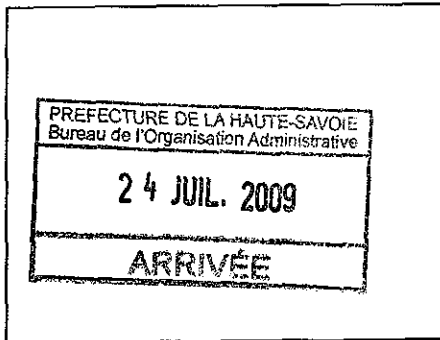
Délibération 2009-17



Montant total de l'action (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
		Taux : %	Montant
13150 € par an	plafonné à 93 750€ par an	40%	37 500 € par an

Ainsi, La demande de subvention s'élèvera à 9375€ pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009

Cadre réservé à la Préfecture :



Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subvention de 9375 € au Conseil Régional pour la mission d'animation du contrat pour le dernier trimestre 2009 et,

**AUTORISE** le Président à solliciter cette subvention.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN

SIGAL